

RAPPORT DE GESTION

du Groupe et de POUJOLAT SA

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice 2016/2017, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société POUJOLAT S.A.

A - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au référentiel IFRS.

1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2016/2017

Le chiffre d'affaires consolidé 2016/2017, en hausse de 6,4 %, s'inscrit à 206 171 milliers d'Euros.

La part à l'export est stable et représente 22 % du chiffre d'affaires consolidé. La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :

(En milliers d'Euros)	2016/2017 12 mois	2015/2016 12 mois
PAYS SCANDINAVES	9 826	9 819
ALLEMAGNE	9 095	8 652
BELGIQUE	6 228	6 389
ROYAUME-UNI	8 574	8 259
SUISSE	6 701	4 436
PAYS-BAS	1 670	1 552
POLOGNE	1 617	1 428
TURQUIE	382	605
IRLANDE	132	213
AUTRES PAYS UE	969	1 134
AUTRES PAYS HORS UE	368	602
TOTAL	45 562	43 089

Le résultat opérationnel courant ressort à 2 412 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 2 927 milliers d'Euros au 31 mars 2016. Le résultat opérationnel s'élève à 2 245 milliers d'Euros comparé à 2 925 milliers d'Euros pour l'exercice précédent. Le résultat net part du Groupe ressort à 609 milliers d'Euros pour l'exercice (770 milliers d'Euros pour 2015/2016) et représente 0,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le total du bilan net ressort à 183 796 milliers d'Euros à la fin de l'exercice contre 188 227 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

L'actif non courant net se situe à 86 464 milliers d'Euros à la fin de l'exercice contre 88 357 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Les investissements de l'exercice représentent :

(En milliers d'Euros)

Immobilisations incorporelles	492
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	2
• Bâtiments et agencements	651
• Matériels et outillages	1 998
• Autres immobilisations corporelles	702
TOTAL	3 845

Les acquisitions de l'exercice portent essentiellement sur les process industriels et les constructions existantes. Deux tiers des investissements sont portés par POUJOLAT SA.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2017

Sociétés intégrées globalement :

Conduits de cheminée

POUJOLAT S.A., Société mère	100 %	France
1. S.A. POUJOLAT	98,18 %	Belgique
2. S.A. POUJOLAT BELUX	98,16 %	Belgique
3. S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	100 %	France
4. S.A.S WESTAFLEX BÂTIMENT	99,82 %	France
5. POUJOLAT UK Ltd	98,74 %	Royaume-Uni
6. POUJOLAT BV	90 %	Pays-Bas
7. POUJOLAT Sp. z o.o.	100 %	Pologne
8. POUJOLAT BACA	62,33 %	Turquie
9. POUJOLAT GmbH	100 %	Allemagne
10. CHIME-FLEX	70 %	Suisse
11. TECHNI-FLEX	70 %	Suisse

Cheminées industrielles

12. S.A.S BEIRENS*	100 %	France
13. S.A.S. MCC2I FRANCE	95 %	France
14. VL STAAL a/s	100 %	Danemark
15. BAO ZHU LI	100 %	Chine
16. DST	70 %	Danemark

* Une partie de l'activité de BEIRENS est rattachée au segment « Conduits de cheminée ».

Combustibles bois

17. S.A.S. EURO ÉNERGIES.....	79,12 %	France
18. S.A.S. BOIS-FACTORY 36.....	79,12 %	France
19. S.A.S. BOIS-FACTORY 42.....	79,12 %	France
20. S.A.S. BOIS-FACTORY 70.....	63,30 %	France

Variations de l'exercice :

- Acquisition de 70 % des actions de la société DST (Danemark) par la société VL STAAL.

3. ACTIVITÉ DU GROUPE

(En milliers d'Euros)	31 mars 2017				31 mars 2016			
	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL
Chiffre d'affaires	129 941	32 029	44 201	206 171	132 557	30 748	30 447	193 751
Résultat opérationnel	4 178	(1 122)	(811)	2 245	6 361	(641)	(2 796)	2 925
Résultat net	2 762	(1 078)	(1 157)	527	4 176	(484)	(3 199)	493
Capacité d'autofinancement	8 695	(3)	(188)	8 505	10 549	144	(2 216)	8 477

L'année 2016-2017 est à considérer comme un exercice de transition. Dans un contexte économique restant difficile, le groupe POUJOLAT a retrouvé la croissance aussi bien sur le marché français qu'à l'international. Le chiffre d'affaires consolidé s'inscrit en progression de 6,4 % sur l'année et 19 % sur le dernier trimestre isolé. Nous avons donc mesuré une amélioration très nette de nos marchés en fin d'exercice.

Le chiffre d'affaires du segment conduits de cheminées est en léger repli (-2 % environ). La progression du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017 n'a pas compensé le retard accumulé pendant les 9 premiers mois de l'exercice. La rentabilité du segment est affectée par une forte concurrence et une augmentation du prix des matières premières.

Le segment cheminées industrielles est en croissance d'environ 3 % grâce à une très nette progression d'activité sur le second semestre. L'intégration de la nouvelle acquisition danoise -la société DST- se déroule bien. La rentabilité n'a pas pu être améliorée car la baisse des marges a eu un effet supérieur aux économies de structure réalisées par les entreprises du segment.

Le segment combustibles bois est en forte croissance (+45 %) grâce à une saison hivernale plus propice et au développement très positif des marques WOODSTOCK et CRÉPITO. Nous avons gagné des parts de marché. Le résultat s'améliore fortement (perte divisée par 3) et le cashflow est quasiment équilibré. Il s'agit d'un bon résultat sachant que les comptes 2016-2017 intègrent un gros volume de déstockage réalisé avec de petites marges.

Le groupe POUJOLAT s'est globalement bien adapté à l'évolution de ses marchés et à la concurrence. Le résultat ainsi que la capacité d'autofinancement s'inscrivent en légère progression. Dans le même temps le Groupe s'est désendetté, à court terme grâce à une forte réduction des stocks (de bois notamment) et à long terme en maîtrisant

ses investissements. Le ratio endettement long terme sur fonds propres est ainsi revenu à 36 %.

La structure financière du Groupe ressort donc renforcée.

4. PERSPECTIVES DU GROUPE

Pour l'ensemble de l'exercice 2017-2018, nous tablons sur une croissance du chiffre d'affaires consolidé de 10 % environ. Cette croissance sera progressive et surtout sensible au 2^e semestre.

Le segment conduits de cheminées va bénéficier à la fois de la croissance de la construction neuve et de la rénovation énergétique. Nous espérons également une nette croissance d'activité à l'export.

Le segment cheminées industrielles bénéficie d'un carnet de commandes très supérieur à celui de mai 2016. Compte tenu des perspectives d'investissements industriels et énergétiques, nous devrions bénéficier d'un contexte favorable.

Enfin le segment combustibles bois devrait capitaliser sur l'élargissement de ses réseaux de distribution et de ses gammes de produits. Nous espérons une croissance d'environ 20 %.

Le Groupe poursuit ses efforts d'optimisation des coûts et d'amélioration de la productivité. Le développement des produits innovants et des services permettront par ailleurs de créer de la valeur ajoutée. Nous devrions donc mesurer sur les 18 mois à venir une nette amélioration de la rentabilité.

Le groupe POUJOLAT dispose des capacités financières nécessaires pour saisir des opportunités de croissance et de développement.

5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe POUJOLAT a une activité de recherche et développement qui concerne les conduits métalliques,

les systèmes d'évacuation de fumée et le développement des énergies renouvelables. Les dépenses de la période ressortent à 1 065 milliers d'Euros et sont comptabilisées en charges.

6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

7. INFORMATIONS PRO FORMA

Informations liées à la variation de périmètre :

La Société DST (Danemark) a intégré le groupe

POUJOLAT le 17 novembre 2016. L'information pro forma n'est pas requise dans le sens où les indicateurs de tailles (chiffre d'affaires, résultat et total bilan) de la société acquise ne représentent pas 25 % de ceux du Groupe. Cependant, nous estimons important de présenter les principaux agrégats comptables consolidés de cette société de manière isolée, correspondant à la période 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017 :

Du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017 (6 mois) :

<i>(En milliers d'Euros)</i>	DST
Chiffre d'affaires	816
Résultat opérationnel	114
Résultat net	94

B - RAPPORT DE GESTION DE POUJOLAT S.A.

1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe.

Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires net ressort à 103 747 milliers d'Euros et se répartit comme suit :

Par familles de produits	%	Par familles de clients	%
Sorties de toit et accessoires	13	Distribution spécialisée	78
Conduits à double paroi isolé	57	Constructeurs et installateurs	8
Conduits à simple paroi et conduits flexibles	23	Spécialistes de la cheminée	7
Autres produits	7	Exportation	7
TOTAL	100	TOTAL	100

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 7 844 milliers d'Euros au 31 mars 2017 et se répartit ainsi :

<i>(En milliers d'Euros)</i>	2016/2017	2015/2016
ROYAUME-UNI	3 179	3 520
BELGIQUE / PAYS-BAS	2 694	2 678
IRLANDE	133	215
PAYS SCANDINAVES	316	308
ESPAGNE	104	93
POLOGNE	171	150
ALLEMAGNE	139	166
AUTRES PAYS DE L'UE	92	131
SUISSE	645	72
TURQUIE	26	24
AUTRES PAYS HORS UE	345	377
TOTAL	7 844	7 734

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 810 milliers d'Euros sur l'exercice contre 3 166 milliers d'Euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à 943 milliers d'Euros à la clôture de l'exercice, contre 398 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Le résultat courant avant impôt est de 2 752 milliers d'Euros contre 3 563 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Le résultat exceptionnel est de - 338 milliers d'Euros contre - 774 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 67 milliers d'Euros (hors forfait social) suite à la mise en place d'un accord dérogatoire sur l'exercice.

L'intéressement ressort à 1 256 milliers d'Euros contre 1 335 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à -681 milliers d'Euros sur l'exercice contre -597 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Cette situation provient essentiellement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 3 015 milliers d'Euros contre 3 386 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

L'effectif moyen sur l'exercice ressort à 680 salariés (383 ouvriers, 236 employés et cadres et 61 forces de vente) contre 709 salariés au 31 mars 2016.

Le total du bilan net ressort à 144 997 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 144 185 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

L'actif immobilisé net se situe à 71 314 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 73 795 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Les acquisitions	<i>(En milliers d'Euros)</i>
Immobilisations incorporelles	382
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	2
• Bâtiments et agencements	356
• Matériels et outillages	1 369
• Autres immobilisations corporelles	322
Immobilisations financières	
• Augmentation des participations	133
• Augmentation autres immobilisations financières	1
TOTAL	2 565

Les acquisitions portent principalement les process industriels et les constructions existantes.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé des provisions sur les titres de POUJOLAT GmbH à hauteur de 375 milliers d'Euros et sur les titres de POUJOLAT BACA à hauteur de 111 milliers d'Euros.

L'actif net circulant ressort à 73 316 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 70 261 milliers d'Euros au 31 mars 2016. Les stocks nets passent globalement de 21 341 milliers d'Euros au 31 mars 2016 à 19 878 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 17 749 milliers d'Euros au 31 mars 2016 à 19 454 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Les autres créances passent de 18 745 milliers d'Euros au 31 mars 2016 à 21 557 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 71 844 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 69 833 milliers d'Euros au 31 mars 2016, et représentent 50 % du total du bilan.

Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 51 886 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 54 604 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Les autres dettes ressortent à 20 878 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 19 488 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Le total des emprunts et dettes financières à plus d'un an représente 22 465 milliers d'Euros soit 31 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

2. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le groupe POUJOLAT fait de sa Responsabilité Sociale et Environnementale une priorité.

L'aventure POUJOLAT s'est construite autour de valeurs humaines, simples et essentielles : créer, construire, développer, partager.

L'entreprise se construit sur le long terme ; ses collaborateurs souscrivent à une aventure collective qui a un sens. Le résultat participe à l'amélioration des connaissances, des conditions de travail et de la qualité de vie, avec pour objectif de favoriser l'épanouissement professionnel.

Le respect, l'implication, la solidarité, l'équilibre des relations, la transparence, l'ancrage territorial font partie intégrante de l'ADN de POUJOLAT.

Le groupe POUJOLAT a remporté le Trophée « ETI responsable » lors de la 2^e édition en 2014 des Trophées Défis RSE pour sa démarche RSE cohérente et intégrée au développement de l'entreprise.

Conformément à la Loi n°2010-788 dite Grenelle II et à son décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, la société POUJOLAT fournit ci-après des informations extra-financières relatives à sa Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE ». Il est rappelé que la Société est soumise à l'établissement de ce rapport car son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'Euros et son effectif dépasse 500 personnes. Il s'agit de la première année où ce rapport donne lieu à un avis motivé.

Les informations fournies portent sur la Société elle-même ainsi que l'ensemble des filiales intégrées globalement dans le périmètre consolidé. Il est précisé que les informations relatives aux sociétés entrant dans le périmètre en cours d'exercice ne sont pas diffusées la première année d'intégration.

Le périmètre de consolidation des indicateurs varie selon les informations considérées.

- Concernant les indicateurs d'effectifs et de charges de personnel, le taux de couverture est de 100 % du périmètre des filiales consolidées, exceptée la société danoise DST intégrée dans le Groupe en cours d'exercice pour laquelle les processus de collecte de données sont en cours d'élaboration. Cette société spécialisée dans la maintenance de cheminées industrielles emploie environ 13 personnes ce qui représente moins de 1 % de l'effectif global du Groupe.

Les autres indicateurs sociaux ne portent que sur les entreprises françaises, soit 79 % des effectifs du Groupe. En moyenne, le taux de couverture du pilier social est de 87 %.

- Le reporting environnemental porte sur l'ensemble du périmètre hormis notre filiale chinoise ce qui correspond à un taux de couverture de 99,93 % des effectifs du Groupe. Si toutefois ce taux de couverture n'est pas respecté pour certaines données, la modification sera apportée dans le texte s'y rapportant.

Les activités des entreprises du Groupe étant différentes selon les branches (Conduits de cheminées, Cheminées industrielles et Bois énergie), le reporting a été construit afin de pouvoir distinguer les différents résultats environnementaux ou encore sécurité par branche.

Globalement le taux de couverture environnement est de 99,2 % exceptions faites de la filiale chinoise et de BF70 ponctuellement.

- Les informations relatives aux engagements sociétaux sont issues de la politique générale du Groupe et illustrées par des actions menées par les entreprises françaises du Groupe et particulièrement par POUJOULAT SA. Le taux de couverture s'élève à 79 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les filiales qui ont intégré le Groupe au cours de l'exercice ont communiqué les informations relatives à la RSE mais les données comparatives n'ont pas été reprises.

Le processus de collecte des données sociales, environnementales et sociétales a été initialisé avec la formalisation d'un fichier Excel qui permet de collecter les données sécurité et environnement. Chacune des filiales (à l'exception de la filiale chinoise) renseigne ce tableau qui est par la suite compilé pour générer les résultats transmis dans ce présent rapport. Ainsi, selon le cas, les données sur lesquelles nous avons déjà communiquées sont mises à jour et nous y avons ajouté les données des filiales. À terme, les résultats transmis ne comporteront plus de spécificités. À titre d'exemple, en France, l'assurance maladie mène des enquêtes qui peuvent conclure au refus de prise en charge d'un accident de travail. Ainsi, dans cet exemple, les reporting sécurité n'évoqueront plus cette spécificité de refus.

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal s'appuie sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce français.

Le Groupe communique sur tous les indicateurs prévus dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012 ainsi que sur les nouvelles informations introduites par le décret 2016-1138 du 19 août 2016 concernant l'économie circulaire et le changement climatique.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec les services RH (Ressources Humaines), QSE (Qualité, Sécurité,

Environnement) et approuvé par la Direction du Groupe. Les informations communiquées ont fait l'objet d'une attestation d'exhaustivité et d'un avis motivé par un organisme tiers indépendant, annexés au présent rapport.

A. INFORMATIONS SOCIALES

(1) Emploi

a. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Les effectifs du Groupe au 31 mars 2017 s'élèvent à 1 374 personnes contre 1416 personnes au 31/03/2016 et 1 393 personnes au 31/03/2015.

La répartition par sexe des CDI, CDD au dernier jour de l'exercice, s'établit comme suit :

Au 31/03/2017	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	865	223	1088
ROYAUME-UNI	22	7	29
POLOGNE	53	8	61
BELGIQUE	17	9	26
HOLLANDE	7	0	7
ALLEMAGNE	36	5	41
TURQUIE	3	2	5
DANEMARK	82	2	84
SUISSE	28	4	32
CHINE	0	1	1

Au 31/03/2016	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	902	235	1137
ROYAUME-UNI	22	8	30
POLOGNE	44	7	51
BELGIQUE	18	8	26
HOLLANDE	6	0	6
ALLEMAGNE	35	6	41
TURQUIE	3	2	5
DANEMARK	87	2	89
SUISSE	26	3	29
CHINE	1	1	2

L'effectif du Groupe par tranche d'âge au dernier jour de l'exercice (CDI + CDD) :

Au 31/03/2017	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	Total CDI + CDD
FRANCE	53	74	289	348	296	28	1088
ROYAUME-UNI	3	5	5	7	8	1	29
POLOGNE	7	7	16	23	5	3	61
BELGIQUE	0	4	9	8	4	1	26
HOLLANDE	0	0	0	5	2	0	7
ALLEMAGNE	5	1	5	10	18	2	41
TURQUIE	0	2	2	1	0	0	5
DANEMARK	11	5	23	15	21	9	84
SUISSE	4	1	6	13	8	0	32
CHINE	0	0	0	1	0	0	1

Au 31/03/2016	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	Total CDI + CDD
FRANCE	77	86	306	373	271	24	1137
ROYAUME-UNI	4	5	5	8	7	1	30
POLOGNE	1	4	16	21	5	4	51
BELGIQUE	1	4	11	5	5	0	26
HOLLANDE	0	0	1	3	2	0	6
ALLEMAGNE	3	2	5	13	15	3	41
TURQUIE	0	1	2	1	1	0	5
DANEMARK	13	6	24	19	21	6	89
SUISSE	2	0	4	15	7	1	29
CHINE	0	0	0	2	0	0	2

b. Les embauches et les licenciements

Les embauches en CDI et CDD au cours de l'exercice ont été les suivantes.

Concernant les mouvements de personnel au Danemark, la réglementation locale permet d'ajuster les effectifs CDI aux variations d'activité selon le modèle économique de la « flexisécurité ». La plupart des salariés qui ont quitté l'entreprise à l'été 2016 ont été réengagés au 1^{er} semestre 2017 pour répondre au redémarrage de l'activité.

	Au 31/03/2017			Au 31/03/2016		
	Entrées CDI	Entrées CDD	Total	Entrées CDI	Entrées CDD	TOTAL
FRANCE	26	152	178	15	206	221
ROYAUME-UNI	2	0	2	3	0	3
POLOGNE	0	24	24	2	0	2
BELGIQUE	4	0	4	0	0	0
HOLLANDE	1	0	1	0	0	0
ALLEMAGNE	6	2	8	9	0	9
TURQUIE	4	0	4	0	0	0
DANEMARK	28	7	35	14	20	34
SUISSE	5	3	8	2	0	2
CHINE	0	0	0	2	0	2

Les départs pour cause de licenciement ou démission au cours de l'exercice ne concernent que les salariés en CDI à compter de l'exercice 2016-2017. En effet les contrats en CDD ont par nature un terme déterminé par avance.

Les chiffres sont les suivants :

	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016
FRANCE	36	33*
ROYAUME-UNI	1	3
POLOGNE	3	4
BELGIQUE	3	1
HOLLANDE	0	0
ALLEMAGNE	4	13
TURQUIE	1	2
DANEMARK	32	13
SUISSE	3	0
CHINE	0	0

(* dont 1 salarié en CDD)

c. Les rémunérations et leur évolution

Les charges de personnel consolidées s'élèvent à :

(En milliers d'Euros)	Exercice 2016-2017	Exercice 2015-2016
Traitements et salaires	46 236	46 245
Charges sociales	15 325	15 438
Intérimaires	2 821	2 268
Participations	80	62
Total	64 462	64 013

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations avec les partenaires sociaux. Tous les salariés (France) disposent d'une complémentaire santé ainsi que de la prévoyance. Et, 94 % d'entre eux ont également accès à l'intéressement, à la participation, au Plan d'Épargne Entreprise et au Plan d'Épargne Retraite avec abondement.

(2) Organisation du temps de travail

En matière d'organisation du temps de travail, le groupe POUJOLAT privilégie l'embauche de collaborateurs à temps plein.

Compte tenu de la diversité des activités professionnelles ; production, commerce, services supports, etc. et de la forte saisonnalité de nos activités, les horaires de travail ont été adaptés afin de satisfaire au mieux les clients.

Ainsi, en France, la plupart des équipes de production travaille selon des horaires modulés en équipes successives (de type 2 x 8 ou 3 x 8). Les collaborateurs des fonctions supports ont des horaires dits « administratifs » avec des jours de réduction du temps de travail. Enfin, les salariés bénéficiant d'une grande autonomie relèvent d'un décompte de leur temps de travail sur la base d'un forfait jours.

À l'étranger, les horaires sont aussi organisés pour répondre aux besoins de l'activité. Les heures effectuées en plus sont compensées par des repos en période de moindre activité.

(3) Relations sociales

En matière de relations sociales, seules les entreprises françaises du Groupe sont concernées par cet indicateur car les réglementations diffèrent significativement en fonction des pays. Cela représente 79 % de l'effectif du groupe POUJOLAT.

a. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.

Dans les différentes sociétés du Groupe, en fonction des effectifs, les élections des représentants du personnel sont organisées afin de constituer les différentes instances (comité d'entreprise, délégués du personnel, Délégations Uniques du Personnel, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Les réunions de ces instances représentatives ont lieu en fonction des règles légales mais également dès que le besoin s'en fait sentir, tant à la demande des représentants du personnel que de la Direction.

En fonction des sociétés, le dialogue social est également complété par des échanges et des négociations avec les délégués syndicaux.

Sur les 9 sociétés françaises du Groupe, 6 sont dotées de représentants du personnel (sans changement par rapport à 2015) qui se sont réunis en moyenne 33 fois en 2016 contre 27 fois en 2015.

Par ailleurs, les salariés sont régulièrement informés de l'évolution de la Société et du Groupe via une communication transparente et structurée. Des réunions d'information sont très régulièrement organisées à tous les niveaux, un journal interne est diffusé chaque trimestre à tous les salariés du Groupe. Ils reçoivent également un rapport annuel. Enfin les salariés et leurs familles sont régulièrement conviés à des événements d'entreprise.

En 2016, la Direction et les partenaires sociaux des entreprises françaises dans lesquelles ils existent se sont réunis au cours de 198 réunions (réunions du comité d'entreprise, des délégués du personnel, du CHSCT et des organisations syndicales), pour 166 en 2015 et 147 en 2014. 70 salariés disposaient d'au moins un mandat social dans les sociétés françaises du Groupe, contre 71 en 2015 et 67 en 2014.

Pour ce qui concerne le périmètre France, les subventions allouées en 2016 aux Comités d'entreprise (dans les sociétés où l'effectif le requiert) se sont élevées à 769 milliers d'Euros contre 762 milliers d'Euros en 2015 et 775 milliers d'Euros en 2014.

Le Comité d'Entreprise de POUJOLAT SA est co-responsable des contrats de restauration d'entreprise et de mutuelle avec la direction de l'entreprise.

b. Le bilan des accords collectifs

Pour l'année 2014, 4 accords ont été signés en lien avec l'épargne salariale, 7 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles ou politique de rémunération et 6 accords en lien avec des thématiques multiples (accord génération, égalité H/F...).

En ce qui concerne 2015, 5 accords ont été signés en lien avec l'épargne salariale, 3 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles ou politique de rémunération et 3 accords en lien avec des thématiques multiples (accord égalité H/F, élections...).

En 2016, 15 accords ont été signés, 7 en lien avec l'épargne salariale (intéressement, participation, PERCO), 4 sur le temps de travail, 3 sur les négociations annuelles ou politique de rémunération et 1 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

(4) Santé, sécurité et prévention

Au regard du suivi appliqué dans les différentes entités du Groupe, le taux de couverture des informations santé, sécurité et prévention est de 95 %.

a. Les conditions de santé et de sécurité au travail

La sécurité fait partie intégrante des préoccupations du groupe POUJOLAT.

Les services sécurité (fréquemment intégrés en service mixte QSE : Qualité Sécurité Environnement) animent la démarche selon les principes d'un système de management en collaboration, le cas échéant, avec les CHSCT.

Compte tenu des effectifs par site, il existe 4 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les missions des services sécurité sont :

- D'assurer l'analyse des risques professionnels et le suivi des plans d'actions qui y sont associés ;
- D'enregistrer, d'analyser et de suivre les plans d'actions liés aux accidents du travail ;
- De suivre, avec les services des Ressources Humaines, les formations sécurité, qu'elles soient obligatoires ou non ;
- D'assurer une veille réglementaire pour les domaines qui les concernent ;
- De mettre à disposition les équipements de protection individuelle et de veiller à leur disponibilité permanente ;
- De veiller aux évolutions technologiques pour toujours mieux adapter notre réponse de prévention et de protection aux différentes situations de travail.

Les statistiques sécurité de POUJOLAT SA sont les suivantes :

POUJOLAT SA	2016	2015
Accidents du Travail déclarés	14	19
AT refusés par l'assurance maladie	12	3
AT avec arrêt de travail	12	16
Nombre de jours d'arrêt	437	259
Maladies professionnelles déclarées	10	19
Maladies professionnelles reconnues	5	8
Taux de fréquence	11,84	12,6
Taux de gravité	0,43	0,23

Les statistiques sécurité de POUJOLAT SA et des filiales sont les suivantes :

Branches	Sociétés	Accident du travail	Dont accident du travail avec arrêt	Nombre de jours d'arrêt	Taux de fréquence	Taux de gravité
Conduits de Cheminées	POUJOLAT S.A.	14	12	437	11,84	0,43
	S.A.S. TOLERIE FORÉZIENNE	3	3	38	21,68	0,27
	S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	3	3	214	31,47	2,25
	S.A. POUJOLAT BELUX	1	1	4	19,43	0,08
	POUJOLAT BV	0	0	0	0,00	0,00
	POUJOLAT Sp. z o.o.	0	0	0	0,00	0,00
	POUJOLAT UK Ltd	1	0	0	0,00	0,00
	POUJOLAT BACA	0	0	0	0,00	0,00
	POUJOLAT GmbH	2	2	17	82,38	0,70
	CHIME-FLEX	0	0	0	0,00	0,00
TECHNI-FLEX	0	0	0	0,00	0,00	
TOTAUX		24	21	710	13,49	0,46
Cheminées Industrielles	S.A.S. BEIRENS	13	10	183	30,20	0,55
	S.A.S. MCC21 FRANCE	4	4	43	143,97	1,55
	VL STAAL a/s	9	9	160	55,97	1,00
TOTAUX		26	23	386	44,26	0,74
Combustible Bois	S.A.S. EURO ÉNERGIES	0	0	0	0,00	0,00
	S.A.S. BOIS-FACTORY 36	7	6	223	117,42	4,36
	S.A.S. BOIS-FACTORY 42	2	2	30	75,29	1,13
	S.A.S. BOIS-FACTORY 70	0	0	0	0,00	0,00
TOTAUX		9	8	253	67,09	2,12

En ce qui concerne les formations liées à la sécurité, des programmes sont développés en interne afin de répondre au mieux aux exigences et spécificités de nos différents sites. À titre d'exemple, chez POUJOLAT SA, les formations suivantes sont développées en interne et dispensées par du personnel interne préalablement formé et habilité :

- Savoir élaborer et signer un plan de prévention et un permis de feu,
- Chargé d'évacuation,
- Le risque ATEX (Atmosphère Explosive).

Sur l'exercice 2016-2017, la majorité des sociétés du Groupe a dispensé des formations sécurité (les entreprises concernées représentent 96,7 % des effectifs) : habilitations électriques, sauveteurs secouristes du travail, sensibilisation à la sécurité, équipiers de premières interventions etc.

Une majorité des sites a structuré un suivi sécurité (72 % des sites du Groupe). Le suivi est lié à la surveillance des équipements et des personnes. 80 % des entreprises du Groupe contrôlent leurs installations électriques, ce qui constitue l'une des premières actions préventives à mener en sécurité incendie.

Dès lors qu'un sujet a une dimension qui concerne toute l'entreprise, des groupes de travail sont créés afin de les suivre au mieux, comme par exemple :

- La prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise,
- La prise en compte des facteurs de pénibilité en veillant à bien évaluer, selon des méthodes validées collégialement, les niveaux d'exposition des salariés,
- L'intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise quel que soit leur contrat.

En novembre 2016, POUJOLAT SA a été intégré par la caisse d'assurance maladie à un projet de prévention des troubles musculosquelettiques. Cette démarche a pour vocation de faire diminuer les maladies professionnelles et les accidents liés aux douleurs (qui devient la première cause des accidents dans les entreprises qui ont un suivi sécurité). Les coupures sont à ce jour la première cause pour les accidents bénins (appelés aussi « premiers soins »). POUJOLAT SA va au-delà de la réglementation et compte dans son effectif 2 Infirmières Diplômées d'État qui travaillent aussi bien sur les obligations légales que sur la prévention. Pour renforcer notre capacité à agir l'une des deux infirmières de POUJOLAT SA a obtenu en 2016 un Diplôme Universitaire Inter-entreprise de Santé au Travail centré sur les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs.

b. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours des 3 derniers exercices, aucun accord n'a été signé en matière de santé et de sécurité au travail.

(5) Formation

En matière de relations sociales, seules les entreprises françaises du Groupe sont concernées par cet indicateur car les réglementations diffèrent significativement en fonction des pays. Cela représente 79 % de l'effectif du groupe POUJOLAT.

Les informations communiquées ci-dessous correspondent aux formations suivies par les salariés des entreprises françaises du Groupe par année civile. Cette périodicité correspond à l'obligation réglementaire de déclaration des budgets et actions de formation issues du Code du travail.

a. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation est accessible à l'ensemble des salariés dès lors qu'elle présente un lien avec son travail actuel ou futur. Les salariés peuvent être à l'origine de la demande ou non. Les formations peuvent aussi bien être dispensées en intra-entreprise qu'en inter-entreprises.

Les principaux axes de développement des compétences des salariés Français du Groupe concernent :

- La prévention sécurité (CACES, habilitations diverses, SST...),
- Le management des hommes, des projets, techniques d'amélioration continue, la qualité ...
- Les techniques commerciales et la gestion de la relation clients,
- Les langues, notamment l'anglais compte tenu du développement à l'international,
- La connaissance des outils de travail (tant machines, produits, qu'informatiques).

Le plan de formation professionnelle continue, sur le périmètre Groupe France, s'est élevé à :

- 833 milliers d'Euros au cours de la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, soit une augmentation de 30 %,
- 640 milliers d'Euros au cours de la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,
- 943 milliers d'Euros au cours de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,

Ces dépenses étaient très largement supérieures aux obligations (environ 3 fois supérieures au minimum légal) jusqu'à la réforme intervenue en 2015. Malgré la réforme n'imposant plus de dépense minimum, le Groupe a continué à investir massivement dans la formation de ses collaborateurs.

Le plan de formation permet de faire évoluer les compétences des équipes et est ouvert à l'ensemble des salariés.

Un Projet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est piloté par le service Ressources Humaines et permet d'optimiser la gestion des évolutions de carrières. Une évaluation régulière de la performance individuelle est réalisée.

b. Le nombre total d'heures de formation

	Ouvriers	ETAM	Cadres	2016* Total	2015* Total	2014* Total
POUJOLAT SA	3 692	3 553	2 912	10 157	9 483	14 815
WESTAFLEX BÂTIMENT	558	693	260	1 511	1 440	1 592
TÔLERIE FORÉZIENNE	1 605	105	75	1 785	1 829	1 302
BEIRENS	2 363	262	380	3 005	793	665
MCC2I	150	275	0	426	203	364
EURO ÉNERGIES	0	275	249	524	297	117
BOIS-FACTORY 36	117	41	14	172	81	136
BOIS-FACTORY 42	130	20	0	150	42	109
BOIS-FACTORY 70				0	0	0
TOTAL	8 616	5 225	3 890	17 730	14 168	19 100
Soit environ				11 ETP	8,9 ETP	12 ETP

(*) 01/01 au 31/12

(6) Égalité de traitement

En matière de relations sociales, seules les entreprises françaises du Groupe sont concernées par cet indicateur car les réglementations diffèrent significativement en fonction des pays. Cela représente 79 % de l'effectif du groupe POUJOLAT.

a. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Direction veille à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années, tant sur le plan de la rémunération que des recrutements.

Pour renforcer son action, le Groupe a mis en place dans plusieurs sociétés des accords ou plans d'actions sur cette thématique et effectue le suivi des indicateurs s'y rattachant (répartition des effectifs par sexe, rémunérations, formation, ...). Ces accords intègrent pour la plupart la thématique « équilibre vie professionnelle/vie privée ».

À titre d'exemple, au sein de POUJOLAT SA et de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS, les formations nécessitant des nuitées extérieures sont limitées au maximum. TÔLERIE FORÉZIENNE SAS limite également la planification des réunions en dehors des horaires « habituels de travail ». Les deux structures prévoient également des entretiens au retour des congés familiaux (maternité, parental, ...).

De nouveaux accords doivent être négociés au cours de l'année 2017.

b. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En France, les entreprises du Groupe remplissent leurs obligations à la fois par l'emploi de salariés bénéficiant d'une reconnaissance de handicap et via des partenariats avec des entreprises de travail adapté.

À titre d'exemple, BEIRENS SAS travaille avec Indre Atelier depuis plusieurs années (entreprise adaptée). Des personnes de cette structure sont régulièrement employées dans les locaux de BEIRENS SAS pour des activités logistiques, de production ou administratives notamment.

Des actions d'aménagements de postes sont régulièrement menées afin de permettre à des salariés rencontrant des handicaps de continuer à exercer leur métier.

De même des travaux sont régulièrement effectués dans les bâtiments du Groupe afin de les rendre conformes à l'accueil des personnes handicapées.

Dans les entreprises françaises du Groupe assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (c'est-à-dire employant plus de 20 salariés), les déclarations AGEFIPH ont mis en évidence que nous satisfaisions à notre obligation d'emploi de 6 % en 2016. Aucune contribution n'a donc dû être versée à l'AGEFIPH en 2016, contre 3882 Euros versé en 2015 et 762 Euros en 2014.

Pour une obligation globale d'emploi de 60 travailleurs handicapés sur le Groupe France, nous avons recensé 83,5 unités travailleurs handicapés et 11,9 unités au titre de la sous-traitance auprès de structures de travail adapté.

c. La politique de lutte contre les discriminations

La direction est particulièrement sensible à la non-discrimination dans l'entreprise.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne. Les critères pris en compte, en matière de gestion RH, reposent sur les compétences ou les aptitudes des collaborateurs.

Depuis 2006, un partenariat existe avec Pôle Emploi afin de recruter du personnel de production et logistique, en utilisant la méthode MRS (ou dite des « habiletés »). Cette méthode a pour avantage de recruter des collaborateurs sans tenir compte de leur CV. Seules leurs aptitudes à apprendre le métier dans l'entreprise sont retenues. C'est donc Pôle Emploi qui propose aux candidats de réaliser des exercices de simulations et qui nous transmet les coordonnées des personnes les ayant réussis. Elle est utilisée pour les recrutements d'agents de production et de préparateurs de commandes au sein de POUJOULAT SA et BEIRENS SAS. En 2015, 40 personnes ont été recrutées par ce moyen. En 2016, compte tenu du faible nombre de recrutements nécessaires dans ces métiers, nous n'avons pas eu recours à cette méthode pour POUJOULAT SA. Pour POUJOULAT SA, un plan d'actions relatif au contrat de génération a été établi le 26/02/2014. Ce plan d'action a été homologué par la DIRECCTE pour les années 2014, 2015 et 2016. Un nouvel accord sera négocié en 2017.

Il en va de même pour TÔLERIE FORÉZIENNE SAS qui a mis en place un plan d'actions relatif au contrat de génération le 28/02/2014.

BEIRENS SAS a mis en place un accord relatif au contrat de génération le 01/08/2014 et WESTAFLEX BÂTIMENT SAS, le 21/03/2014.

B. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

(1) Politique générale en matière environnementale

a. L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Tout comme le service sécurité, le service environnement est soit intégré en service mixte Qualité-Sécurité-Environnement, soit rattaché au responsable de production. Le groupe POUJOULAT a engagé une démarche de certification environnementale, selon ISO 14001, pour ses différents sites de production. Les objectifs communs demeurent les suivants :

- Diminuer la part des déchets non valorisés,
- Diminuer la consommation d'énergie et d'eau par produit fabriqué et par personne,

- Être en conformité permanente avec la réglementation,
- Assurer une prévention vis-à-vis de la pollution,
- Optimiser les performances des systèmes de chauffage grâce à nos moyens de recherche (Laboratoire CERIC),
- Participer au développement des énergies renouvelables.

Parmi les sites de production dont l'objectif est d'être certifié selon ISO 14001, 6 sont déjà certifiés, à ce jour, selon ce référentiel dont le siège social. Les sites certifiés représentent 70 % de l'effectif des sites de fabrication.

La démarche environnementale consiste à :

- Identifier, évaluer, traiter et maîtriser les impacts en situation normale de chaque activité de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement : vis-à-vis du sol – de l'eau – de l'air – du bruit et des déchets.
- Identifier, évaluer, traiter et maîtriser les dangers en situation accidentelle : il s'agit notamment de prévenir un incendie, une explosion, une pollution atmosphérique, une pollution des sols ...

Ces situations, appelées Aspects Environnementaux, sont analysées à l'aide d'une grille de cotation. Elle nous permet d'identifier les Aspects Environnementaux Significatifs jugés comme prioritaires.

Les principaux aspects environnementaux sont liés à la consommation énergétique (électricité et gaz) ainsi que la consommation d'eau. Aucun aspect environnemental significatif n'est lié à une situation accidentelle.

b. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Des messages de sensibilisation sont passés sur les aspects environnementaux dès la période d'intégration des salariés dans les entreprises du Groupe. Ces messages sont adaptés en fonction des missions du collaborateur et peuvent prévoir une formation. Des documents pédagogiques sur le tri des déchets et le bon usage des équipements sont également distribués.

Les messages relatifs aux déchets et à l'énergie sont communs. Des programmes de formations internes ont été développés pour les cas plus spécifiques :

- Connaissance de la démarche QSE pour les techniciens et cadres,
- Sensibilisation à la gestion des déchets pour le personnel de production et logistique,
- Plan de Prévention et Permis de Feu pour les services concernés par l'accueil d'entreprises extérieures et des travaux internes (maintenance, méthodes, QSE, services généraux, R&D et informatique),
- Le risque d'épandage de produits chimiques pour le personnel logistique qui réceptionne de tels produits, les caristes qui circulent dans l'entreprise et les managers de proximité qui manipulent ces produits.

c. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

De manière générale, les moyens consacrés sont d'ordre humain - technique et organisationnel.

Des moyens humains sont en place pour permettre d'assurer l'animation et le suivi des actions de prévention des risques :

- Un service QSE est en place dans 70 % des sites de production ; à défaut, les missions sont assurées par les directeurs de sites ou les responsables de production,
- Des responsables opérationnels en production et logistique dans un périmètre défini, essentiellement lié à la gestion des déchets qu'ils génèrent,
- Des animateurs pour délivrer des formations adaptées à chaque site en fonction des risques identifiés : chargés d'évacuation, équipiers de Premières Interventions, habilitation électrique, maîtrise du déversement accidentel, confinement des eaux d'incendie.

Afin d'apporter une réponse technique adaptée aux différents sites et en adéquation avec les analyses réalisées et la réglementation en vigueur, les éléments suivants ont, par exemple, été mis en œuvre.

En lien avec le risque d'explosion :

- Détecteurs d'hydrogène pour les locaux de charge d'accumulateurs,
- Dispositions constructives des bâtiments des locaux de charge d'accumulateurs en respectant les nécessités de ventilation (haute et basse) afin d'éviter le confinement du local.

En lien avec le risque incendie :

- Système d'extinction automatique à eau type sprinkleur,
- Robinets d'incendie armés et extincteurs portatifs,
- Système de désenfumage,
- Système de fermeture de vannes pour retenir les eaux d'extinction d'incendie,
- Système d'alarme.

En lien avec le risque de pollution atmosphérique :

- Filtres ou électrofiltres pour les évacuations de fumées ou poussières.

En lien avec le risque de pollution des sols et sous-sols :

- Séparateurs d'hydrocarbures sur les réseaux des eaux pluviales,
- Rétiens pour les produits chimiques,
- Bac à graisse pour retenir les graisses issues des restaurants d'entreprise.

En lien avec la pollution des eaux :

- Disconnecteurs sur le réseau d'eau public.

D'un point de vue organisationnel, les positions prises sont retranscrites dans des procédures et des instructions. Les sites certifiés selon ISO 14001 ont tous formalisé des procédures concernant :

- La maîtrise des situations d'urgence telles qu'un départ de feu, un déversement accidentel de produits chimiques,
- L'identification et l'évaluation des exigences réglementaires et autres exigences,
- La surveillance et le mesurage des caractéristiques qui peuvent avoir un impact sur l'environnement,
- L'identification et l'évaluation des aspects environnementaux significatifs.

(2) Pollution

a. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Hormis les émissions de gaz à effets de serre générées par nos activités et le fret, nous ne sommes pas concernés par des pollutions potentielles affectant gravement l'environnement au sens de la réglementation.

En ce qui concerne les gaz à effets de serre, nous réalisons un bilan carbone selon la méthode de l'ADEME pour prioriser des actions de réduction. Ce bilan a été initialisé avec le soutien d'un cabinet extérieur dans un premier temps. Nous sommes désormais autonomes. A ce jour, cette démarche n'est réalisée qu'au niveau de POUJOLAT SA. Aucun de nos sites n'est concerné par la Directive SEVESO. Néanmoins, au titre de la réglementation française, les sites suivants relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- POUJOLAT SA et BOIS-FACTORY 36 SAS sont des ICPE soumises à autorisation,
- BEIRENS SAS et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS sont des ICPE soumises à déclaration,

POUJOLAT BELUX, au regard de la réglementation belge, est un établissement de catégorie 3, ce qui correspond au moins impactant pour l'environnement. Il s'agit du minimum légal afin de pouvoir réaliser une activité industrielle.

Toutefois, comme décrit dans le paragraphe précédent, les risques sont analysés et des actions sont mises en œuvre.

b. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Conformément à la réglementation, POUJOLAT SA est la seule société concernée par les mesures de bruit dans l'environnement. Ces dernières sont réalisées tous les 3 ans

ou lors d'un changement notable, par un organisme agréé. Ainsi, les dernières mesures ont été réalisées en octobre 2015 suite à l'ouverture de notre atelier de peinture poudre ; elles sont conformes au tableau ci-dessous extrait de notre arrêté préfectoral n°5165 du 16/11/2011 :

(Niveau sonore limite admissible en dB)	Exercice 2015/2016	
	Jour de 7 à 22h sauf dim. et jours fériés	Nuit de 22 à 7h dont dim. et jours fériés
Limites de propriété :		
• Façades Nord et Ouest	51	48
• Façade Sud	55	52
• Façade Est	70	67

Notre analyse met en évidence que nous ne sommes pas concernés par d'autres pollutions spécifiques liées à notre activité.

(3) Économie circulaire

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

a. Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

L'ensemble des activités du groupe POUJOULAT génère des déchets de différentes natures. Chaque entité est responsable de ses déchets dans le respect de la réglementation du pays concerné.

Chaque année des actions sont engagées pour réduire la masse ou mieux orienter un déchet. Cette année nous n'avons pas engagé d'action de fond mais néanmoins nous avons tout de même réduit de 10 % la masse globale des déchets générés sur le site du siège social.

Ci-dessous, la répartition des déchets de POUJOULAT SA dont le total baisse de 10 % :

(En tonnes)	Exercice 2016/2017				TOTAL
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	
Papier	3,5	3	2,5	5,5	14,5
Plastique	6	7,5	13	3	29,5
Carton	40	40	52	53	185
DND	20	29	12	24	85
DD solide	21	9	13	18	61
DD liquide	71,5	35,5	45	67,5	219,5
Métaux	226	246	299	353	1 192
TOTAUX					1 786,5

(En tonnes)	Exercice 2015/2016				TOTAL
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	
Papier	3	4	4	7	18
Plastique	8	5	11	5	29
Carton	49	46	62	48	205
DND	14	15	18	13	60
DD solide	12	17	16	19	64
DD liquide	31	90	67	57*	245
Métaux	290	348	424,5	328	1 391
TOTAUX					2012

* La valeur mentionnée l'an passé de 77 tonnes correspondait à une valeur dans notre reporting qui n'avait pas été mise à jour. Les valeurs réelles ne sont connues qu'après avoir reçu les factures de notre prestataire. En effet, nous diffusons en interne trimestriellement un tableau de bord environnemental et ainsi pour le dernier mois du trimestre nous calculons une moyenne. Cette valeur est alors corrigée le trimestre suivant. Pour ce déchet nous ne l'avons pas mise à jour.

Le tri fait partie intégrante des premières actions engagées notamment pour les aciers et inox, les cartons, les plastiques, le papier et le bois. 67 % des sites du groupe POUJOULAT ont structuré une gestion des déchets. Soit par des démarches volontaires comme pour la plupart des sites, soit par obligation réglementaire comme en Suisse où le tri est réalisé par le collecteur. Sur les données de l'exercice 2016-2017, 94,6 % des déchets sont recyclés sur la base d'un taux de couverture pour ces informations environnementales de 99,2 % des effectifs (hors filiale chinoise et BF70).

b. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

POUJOULAT sous-traite la restauration à un prestataire. Le suivi des statistiques des passages lui permet de minimiser le gaspillage. Pour les filiales, chaque salarié amène ou non son repas, il n'y a donc pas de gaspillage alimentaire.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

a. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'approvisionnement en eau est assuré par les réseaux locaux.

La consommation d'eau est suivie mensuellement afin de toujours respecter une utilisation rationnée mais aussi pour détecter au plus tôt des fuites éventuelles.

En fonction de l'activité des sites, nous suivons des ratios différents. Par exemple, POUJOULAT SA suit la « consommation spécifique » exprimée en litre / m² de surface dégraissée/ fonction de rinçage (FR). Cet indicateur est réglementaire et imposé par notre arrêté préfectoral déjà mentionné. Nos résultats ne dépassent pas 60 % de ce que prévoit la réglementation (valeur qui est de 8 l/m²/FR).

(En L/m ² traité)	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Exercice 2015/2016	4,5	4,4	3,8	3,8
Exercice 2016/2017	3,5	3,3	3,7	3,6

Le ratio de la « consommation spécifique » diminue de 15 % toujours à l'aide de l'ouverture d'une troisième ligne de dégraissage qui intègre les meilleures techniques disponibles.

b. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales matières premières utilisées dans nos usines sont l'acier et l'inox, la laine de roche, le bois, la peinture et le crépi.

À l'exception de la laine de roche, elles sont toutes valorisables. Des indicateurs sont mis en place pour suivre les déchets s'y rapportant et ainsi organiser des actions d'amélioration.

À titre d'exemple, nous pouvons citer la constitution d'un groupe de travail sur la réduction du taux de chutes acier et inox chez POUJOLAT. Ce groupe est piloté par le chef de projet Efficacité Énergétique et réunit le Directeur de production, le service QSE, les responsables des secteurs de fabrication les plus consommateurs, le service méthodes et le service Recherche et Développement. Notre objectif de descendre sous 25 % dès l'exercice 2016-2017 a été respecté puisque nous avons atteint 23,9 % soit une amélioration de 2,5 points de notre résultat.

c. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En 2010, POUJOLAT SA a recruté un chef de projet efficacité énergétique pour prendre en charge l'ensemble des éléments liés à l'efficacité énergétique au sein du Groupe. Les investissements dans les usines de bois de chauffage et la mise en place de chaudières biomasse concourent à concrétiser nos engagements de réduction de notre dépendance aux énergies fossiles mais aussi à être en phase avec notre offre produit.

Dès à présent près de 100 000 m² de bâtiments sont intégralement chauffés avec les produits connexes de bois issus de nos usines de fabrication de bûches (plus de 7 000 tonnes d'émissions de CO2 sont ainsi évitées). Cinq chaufferies biomasse sont en fonctionnement au sein du Groupe.

En 2016 nous avons investi chez WESTAFLEX environ 200 milliers d'Euros pour :

- Réfection de la toiture par une nouvelle isolation et l'ajout de puits de lumière à hauteur de 70 % de l'investissement mentionné,
- Rénovation de la chaufferie par le remplacement des deux chaudières de 200 kW et 500 kW pour le complément de l'investissement cité.

À titre d'exemple, les tableaux ci-dessous expriment la consommation électrique de POUJOLAT sur les deux derniers exercices.

Les valeurs sont nettement en dessous de celles communiquées l'an passé car nous y avons détecté une erreur. En effet les valeurs correspondaient à une somme des sommes cumulées. Les valeurs pour l'exercice 2015-2016 ont été corrigées.

(En MW/h)	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	TOTAL
Exercice 2015/2016	1 103	1 245	1 420	1 241	5 009
Exercice 2016/2017	1 041	1 070	1 207	1 303	4 621

Nous pouvons constater que la consommation globale en électricité s'est stabilisée malgré l'ouverture d'une nouvelle ligne de peinture.

(En KWh / pièce fabriquée)	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Exercice 2015/2016	2,1	1,5	1,5	1,4
Exercice 2016/2017	1,21	1,14	1,21	1,33

Entre l'exercice 2015-2016 et l'exercice 2016-2017, la consommation en KWh par pièce fabriquée a diminué de 25 %.

(4) Changement climatique

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit. Conformément à la réglementation, POUJOLAT a réalisé un bilan des gaz à effet de serre.

Les émissions sont en baisse de 11,5% par rapport à 2012. L'une des principales raisons de cette baisse est la construction d'une chaufferie biomasse pour la production de chaleur pour le chauffage et le séchage des cheminées.

(En t eq CO2)	Exercice 2015/16	Exercice 2014/15	Année 2013	Année 2012
Émissions directes de GES :				
• Sources fixes de combustion	1 633	1 457	1 618	1 878
• Sources mobiles à moteur thermique	-	-	-	-
• Procédés hors énergie	-	-	-	-
• Émissions directes fugitives	-	-	-	-
Émissions issues de la biomasse				
	-	-	-	-
Total (I)	1 633	1 457	1 618	1 878
Émissions indirectes associées à l'énergie				
• Consommation d'électricité	290	301	320*	295
• Consommation de vapeur, chaleur ou froid	-	-	-	-
Total (II)	290	301	320*	295
TOTAL (I) + (II)	1 923	1 758	1 938	2 173

* La valeur de consommation électrique mentionnée l'an passé était 295. Il s'agissait d'une erreur de transcription.

POUJOLAT SA a décidé de réaliser ce bilan annuellement afin de l'utiliser comme un réel outil de pilotage et ainsi animer des actions d'amélioration.

Les valeurs du tableau ci-dessus ont été calculées en utilisant les facteurs d'émission en vigueur au moment de l'étude.

Le périmètre d'étude du bilan GES sera prochainement élargi pour prendre en compte les postes les plus significatifs de l'activité de POUJOLAT SA, à savoir les postes « Intrants » et « Fret ».

Ce bilan carbone est réalisé par POUJOLAT selon la méthode de l'ADEME dite désormais ABC (Association Bilan Carbone). Sa volonté est de l'étendre à l'ensemble des sites du Groupe. A ce jour, les résultats du bilan carbone pour l'exercice 2016-2017 ne sont pas encore disponibles.

(5) Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Selon les situations géographiques des différents sites du Groupe, une attention particulière est portée aux espaces verts. Ces espaces verts concourent à favoriser la biodiversité dans le respect de la réglementation.

Le siège social de POUJOLAT est situé dans une zone Natura 2000. Ainsi, dès lors que des changements notables d'infrastructures sont envisagés, nous procédons à une évaluation des incidences sur la biodiversité. La dernière date de juillet 2013 pour le projet de construction d'un bâtiment destiné à recevoir un atelier de peinture poudre.

Le site de POUJOLAT a une surface de 14 Ha dont 33 % sont consacrés à l'espace vert. Une très grande partie de cette surface est occupée par un étang, des pelouses et un bosquet.

Le site de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS (42) a mis en place des ruches et produit son propre miel.

Le cahier des charges d'achat du bois des entités BOIS FACTORY (36-42-70) précise l'exigence d'un bois certifié PEFC c'est-à-dire qui est issu de forêts qui sont gérées durablement en fonction de règles définies précisément région par région.

Depuis 2014, POUJOLAT participe au fonds de reboisement « Plantons pour l'avenir ». Son objectif est de planter 1 000 000 arbres à l'horizon 2017.

C. INFORMATIONS SOCIÉTALES – EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(1) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La croissance du groupe POUJOLAT s'appuie sur des fondations solides, fruit d'une stratégie de long terme. Nous construisons en partenariat avec nos clients, salariés et fournisseurs. Cette relation équilibrée contribue au développement économique et social des territoires où nous sommes implantés. Toutes les parties prenantes peuvent ainsi se développer et investir avec confiance.

a. En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe POUJOLAT veille à son impact social et économique sur les territoires où ses sociétés sont implantées. Nous cherchons toujours à privilégier les partenariats locaux avec les fournisseurs et sous-traitants. La Direction veille également à entretenir des relations de proximité avec les élus et les différentes organisations locales.

En matière sociale, chacune des sociétés du Groupe œuvre afin de contribuer à l'emploi de collaborateurs locaux dans un souci de pérennité.

L'insertion des jeunes est également une priorité, elle se matérialise par le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle mais également en ouvrant nos entreprises aux visites d'écoles.

b. Sur les populations riveraines ou locales

POUJOLAT SA emploie entre 700 et 800 personnes dans le bassin niortais. La Société représente l'une des plus importantes industries du département des Deux-Sèvres. Notre site est situé dans une zone économique proche de l'autoroute.

Nos bâtiments sont régulièrement entretenus et arborent un bel aspect extérieur. Ces dernières années, les nouveaux aménagements réalisés sur le site de Granzay-Gript (79)

sont placés sous le signe des nouvelles technologies et de la performance énergétique : l'Atrium qui reflète l'esprit et les valeurs du Groupe ; l'Académie, un nouvel espace de formation ; la chaufferie bois Celsius qui permet de chauffer 55 000 m² de bâtiments, une nouvelle chaîne de peinture à haute efficacité énergétique...

Nous menons également des actions de communication dans le cadre du sponsoring voile avec notre skipper Bernard Stamm depuis 13 ans. En 2016, le bateau Cheminées POUJOLAT a participé au Tour de France à la Voile. Sur les différentes étapes du Tour de France, des salariés du Groupe avec leurs familles ont été accueillis au mois de juillet pour vivre cet événement populaire.

(2) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

a. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Nous soutenons activement des projets dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général, professionnel et supérieur par le biais de contrats en alternance et de stages-école. POUJOLAT SA a également des échanges avec les Universités dans des domaines techniques et de recherche, notamment via le Laboratoire CERIC.

Des partenariats de long terme sont notamment développés avec les universités de Poitiers, de la Rochelle et d'Epinal. Le groupe POUJOLAT a poursuivi son effort de formation des jeunes en accueillant plus de 100 personnes en 2016 en stages et alternance (tous dispositifs confondus).

Des visites régulières de groupes scolaires sont organisées au sein des établissements du Groupe pour rapprocher les mondes de l'enseignement et de l'entreprise.

POUJOLAT SA a participé à la semaine « école-entreprise » en intervenant auprès d'étudiants de 1^{re} pour leur présenter les métiers de l'entreprise.

BEIRENS SAS a développé un partenariat avec le collège des Sablons de Buzançais afin de faire connaître les métiers de l'industrie et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS a des partenariats avec des écoles en matière de recherche et innovation dans le domaine du design.

b. Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe est un acteur très engagé dans le mécénat culturel, humanitaire et le sponsoring sportif depuis plus de 20 ans. Plus de 12 projets de mécénat et de sponsoring sont

soutenus avec un budget significatif. Environ 600 000 Euros sont consacrés à ces partenariats.

La politique de mécénat du Groupe POUJOLAT s'inscrit également dans la durée afin de donner de la visibilité au club et au sportif.

Le Groupe soutient différents clubs sportifs particulièrement engagés dans la formation des jeunes :

- Chamois Niortais Football Club, depuis plus de 10 ans,
- Volley-Ball Pexinois Niort, depuis 4 ans,
- Avenir Cyclo Chauraisien depuis 2015,
- EFCVO (Athlétisme), depuis 8 ans, qui compte plus de 1 000 licenciés et 4 titres de Champion de France consécutifs depuis 2012.

Le Groupe soutient également des jeunes sportifs de haut niveau pour leur permettre de pratiquer leur sport et continuer d'évoluer au plus haut niveau national, européen ou mondial avec des valeurs d'exemplarité et d'implication partagées par l'Entreprise :

- Lucie Auffret depuis 8 ans, marche athlétique, membre de l'Équipe de France,
- Laura Phily depuis 9 ans, ski nautique, championne de France espoir en figures,
- Baptiste Masotti, depuis 2016, squash, dans le top 100 mondial,
- Jérôme Grosset-Janin, depuis 13 ans, rallycross, vice-champion d'Europe 2015,
- Bernard Stamm, depuis 2003, voile, 3 tours du monde victorieux dont la Barcelona World Race en 2015.

La politique de mécénat culturel et humain s'inscrit également dans une logique de long terme avec des valeurs qui correspondent à la culture de l'Entreprise.

POUJOLAT SA est aussi partenaire du festival de peinture de Magné (79) depuis 2004. Depuis 2012, l'entreprise a également soutenu Les Amis de l'Orgue Européen pour la restauration de l'Orgue de l'Abbaye de Celles-sur-Belle.

Depuis 2010, POUJOLAT SA soutient l'ONG « Planète Enfants ». En plus de dons financiers qui participent au fonctionnement de l'association, POUJOLAT SA soutient leur programme de réinsertion des femmes par le travail au Népal en s'engageant notamment à commander des sacs en toile chaque année qui sont ensuite offerts aux partenaires de l'Entreprise et aux salariés.

Depuis 2014, POUJOLAT SA est partenaire du fonds de dotation « Plantons pour l'avenir » dont l'objectif est de participer à la reforestation de parcelles en déshérence faute de moyens financiers. Depuis sa création, le fonds « Plantons pour l'avenir » a déjà permis de replanter 450 000 arbres et vise 1 000 000 de plants fin 2017.

(3) Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Chaque société du Groupe assume le choix de ses fournisseurs et les relations entretenues avec eux. Seuls les achats de matières premières du Groupe sont centralisés au sein du service achat de POUJOLAT SA.

En 2016 POUJOLAT SA a formalisé un « livret fournisseurs » dans lequel nous avons intégré des critères sociaux et environnementaux. Nous avons initialisé sa diffusion de façon progressive auprès de quelques fournisseurs et nous l'avons partagé avec les filiales françaises pour structurer un échange constructif. Notre politique d'achat se veut durable et responsable. Ainsi, les critères relatifs à la recyclabilité, le suremballage, le bilan carbone, la reprise des palettes etc., sont abordés avec les fournisseurs.

Nos fournisseurs de matières premières (acier, inox, isolants...) sont européens et bénéficient d'une reconnaissance forte. Les fournisseurs de cartons, palettes, housses etc., ainsi que nos sous-traitants (pièces plastiques, pièces métalliques) sont majoritairement locaux (France). Ce choix réduit considérablement non seulement le risque de travail illégal, mais aussi l'impact CO2 de notre activité. Dans tous les cas, nos relations sont basées sur les principes suivants :

- Nous sommes transparents vis-à-vis de nos fournisseurs et leur disons clairement ce que nous attendons d'eux,
- Nous travaillons avec une vision à moyen ou long terme pour une relation durable et pérenne,
- Les opérations « one shot » ne nous intéressent pas,
- Le prix n'est pas l'unique critère de sélection de nos fournisseurs : nous attachons beaucoup d'importance à la qualité, aux délais, aux services, à l'accompagnement mutuel et à la synergie possible entre les produits de nos fournisseurs et nos produits finis.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les variations significatives de périmètre sont mentionnées dans le rapport de gestion du Groupe.

4. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'Euros)

Date d'échéance	31-03-2017	31-03-2016
Échues	439	138
Échéance < 30 jours	6 592	5 019
Échéance < 60 jours	2 501	2 405
Échéance < 90 jours	88	70
TOTAL	9 620	7 632

POUJOLAT privilégie le paiement comptant avec escompte. Au cours de l'exercice, les escomptes obtenus représentent 1,40 % des achats éligibles, comme l'an passé. Si les fournisseurs avaient été réglés à échéance, les dettes se seraient élevées à 13 748 milliers d'Euros.

5. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2017 représentait 0,123 % des actions.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2017.

6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 165 171 Euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de la Société. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2016-2017, ils s'élevaient à 1 008 milliers d'Euros.

8. PERSPECTIVES

Sur l'ensemble de l'exercice, nous prévoyons une croissance d'environ 7 % et une amélioration de la rentabilité.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2017-2018 (1^{er} avril au 30 juin 2017) confirme cette hausse par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Nous commençons à mesurer l'amélioration de la conjoncture du bâtiment.

La situation devrait continuer à s'améliorer au cours de l'exercice. En effet, les ventes des promoteurs sont en croissance depuis fin 2015 et ont poursuivi leur hausse au 1^{er} trimestre 2017. La société POUJOLAT SA devrait en bénéficier dans les mois à venir sachant qu'il faut 12 mois entre la vente d'une maison et l'installation du conduit de cheminée. Nous anticipons donc un meilleur second semestre, sachant que celui-ci représente jusqu'à 60 % du chiffre d'affaires annuel.

La concurrence est néanmoins très rude. Nous allons donc poursuivre nos investissements industriels en ciblant avant tout la productivité et la flexibilité.

C'est d'autant plus nécessaire que les matières premières connaissent une hausse sensible depuis octobre 2016. Nos effectifs devraient rester relativement stables ainsi que nos charges de structure. La croissance devrait ainsi profiter à la rentabilité.

La société POUJOLAT SA restera attentive à toute opportunité de croissance externe qui se présenterait dans les mois à venir.

9. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans un contexte économique et financier qui reste difficile, la société POUJOLAT SA renforce sa position de leader sur le marché européen des systèmes d'évacuation de fumée et poursuit sa politique d'investissement en France et à l'international. Au cours des 3 dernières années, POUJOLAT SA a renforcé sa présence au Bénélux, au Royaume Uni, en Suisse et en Pologne entre autres.

Privilégiant l'innovation permanente dans les domaines de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et du design, la société POUJOLAT SA prévoit une croissance de ses activités d'environ 7 %, une augmentation de sa rentabilité et de son cash-flow et un renforcement de ses fonds propres, garants de sa stratégie tournée vers le long terme.

La structure financière de POUJOLAT SA est très solide et s'est encore renforcée. L'endettement est en baisse au regard des fonds propres. Rappelons que la société POUJOLAT SA paie la plupart de ses fournisseurs comptant contre escompte et participe de ce fait à renforcer la trésorerie et donc le financement de ses partenaires.

10. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

11. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions POUJOLAT en circulation sur Alternext Paris est de 1 959 000.

(En Euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis			
Remboursés			
À la clôture	1 959 000	6,125	12 000 000

Début juin 2017, le cours de bourse de l'action POUJOLAT S.A. s'établit à 42 Euros contre 39 Euros au 31 mars 2017.

Un an plus tôt, ces chiffres étaient respectivement de 34 Euros et 32 Euros.

Durant l'exercice 2016-2017, 18 662 titres ont été échangés à un cours moyen de 34,30 Euros.

À fin juin 2017, le capital social se compose de 1 959 000 titres qui se répartissent comme suit :

S.A.S. SOPREG contrôlée
par la SMFC (famille COIRIER)..... 47,3 %
Famille COIRIER (dont SMFC)..... 22,1 %
Public et établissements financiers (*)30,6 %

OCEAN PARTICIPATIONS est le 2^e actionnaire après la famille COIRIER et possède 8,02 % du capital de POUJOLAT.

() À notre connaissance, les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 % :*

- AMIRAL GESTION
- FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
- UNEXO
- ARKEA

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé que nous n'avons pas eu connaissance de dépassement de seuil au cours de l'exercice.

En vertu des articles L 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'opération de vente ou d'achat de titres POUJOLAT par les sociétés SOPREG, STAGE ou SMFC.

12. DÉTENTION PAR POUJOLAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

La Société n'a plus d'actions propres à son actif. L'AGO du 16 septembre 2016 a autorisé le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social. Le prix maximum d'achat est fixé à 50 Euros par action et le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 4 897 500 Euros.

Les motifs d'acquisition pouvant être les suivants :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOLAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune opération d'achat d'actions propres n'a été mise en œuvre.

13. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES EN TERMES D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce, nous vous présentons un récapitulatif des délégations de compétences accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital.

A. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2016 (1^{re} résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec maintien de droit préférentiel de souscription et avec faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 Euros (plafond commun à toutes les délégations)

- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2016 (2^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 Euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2016 (3^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une Offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 Euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

B. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Néant

14. PROJET DE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous sollicitons l'Assemblée Générale pour renouveler l'autorisation donnée au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Si vous renouvelez cette autorisation d'achat, il conviendra de prévoir :

- Une délégation pour une période de dix-huit mois,
- Un volume d'achat cumulé limité à 5 % du nombre d'actions composant le capital social,
- Un prix maximum d'achat fixé à 50 Euros par action,
- Les motifs d'acquisition suivants :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOLAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre

ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Cette autorisation mettrait fin à celle donnée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 16 Septembre 2016 dans sa sixième résolution à titre ordinaire.

15. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- L'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- La Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent Code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- Le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,123 %, inférieure au seuil légal ;
- L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 16 Septembre 2016, soit, il y a moins de cinq ans ;
- L'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- La Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 16 Septembre 2016 pour augmenter le capital, s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;

Cette Disposition devra donc être réexaminée par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021.

16. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origines du résultat à affecter (en Euros)

Résultat bénéficiaire de l'exercice	3 014 735,62
Reprise du report à nouveau créateur antérieur	4 629,84
TOTAL	3 019 365,46

Affectation proposée (en Euros)

Dividendes	783 600,00
Autres réserves (*)	2 230 000,00
Solde au report à nouveau	5 765,46
TOTAL	3 019 365,46

(*) dont réserve spéciale art 238 bis AB (46 000 €)

Le dividende par action serait de 0,40 Euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2^o du C.G.I.) s'élèverait à 783 600 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 71 060 048 Euros.

Les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu sera appliqué.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

(En Euros)	Exercice clos le 31/03/2014 (15 mois)	Exercice clos le 31/03/2015	Exercice clos le 31/03/2016
Dividendes distribués	1 410 480	1 175 400	783 600
Dividendes par action	0,72	0,60	0,40
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	1 410 480	1 175 400	783 600
Dividendes distribués non éligibles	Néant	Néant	Néant

17. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver la convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce et conclue au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 24 Mars 2017.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

18. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

19. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance : 42 580 Euros dont 11 080 Euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance : 31 480 Euros dont 11 080 Euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

SMFC,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Directoire : 81 600 Euros
- Avantages en nature : 4 800 Euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 62 200 Euros

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Administratif et Financier : 99 511 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 Euros
- Avantages en nature : 6 034 Euros

MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Commercial : 96 412 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 Euros
- Avantages en nature : 5 070 Euros

MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Stratégie et Développement : 103 453 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 Euros
- Avantages en nature : 4 995 Euros

MONSIEUR MICHEL VAN PRUYSSSEN,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur d'Exploitation : 97 964 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 Euros
- Avantages en nature : 3 714 Euros

20. CONVENTIONS VISÉES À L'ALINÉA 13 DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

Entre la Société SOPREG et la SAS BEIRENS :

- Personne concernée : F. COIRIER
- Nature et objet : prestations de services

La Société SOPREG a facturé à la Société BEIRENS des prestations de services pour la période du 01/04/2016 au 31/03/2017 pour un montant hors taxes de 12 000 Euros et aucun remboursement de frais.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE :

- Personne concernée : F. COIRIER
- Nature et objet : prestations de services

La Société SOPREG a facturé à la Société TÔLERIE FORÉZIENNE des prestations de services pour la période

du 01/04/2016 au 31/03/2017 pour un montant hors taxes de 6 000 Euros et aucun remboursement de frais.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. EURO ÉNERGIES :

- Personne concernée : F. COIRIER
 - Nature et objet : prestations de services
- La Société SOPREG a facturé à la Société EURO ÉNERGIES des prestations de services pour la période du 01/04/2016 au 31/03/2017 pour un montant hors taxes de 24 000 Euros, à laquelle somme s'ajoutent 785 Euros hors taxes de remboursements de frais refacturés sur l'exercice.

21. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Vice-président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la S.A.R.L. Bois & Matériaux du Centre

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérante de la S.A.R.L. ROC (Recherche Organisation Conseil)

SMFC,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Président du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Président de la S.A.S. STAGE
- Gérant de la société mobilière SMFC
- Représentant de SMFC, Présidente de la S.A.S. SOPREG
- Directeur général de la S.A.S. SOPREG
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans :
 - S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
 - S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
 - POUJOULAT S.A. (Belgique)
 - S.A.S. EURO ÉNERGIES
 - S.A.S. BEIRENS
 - POUJOULAT BACA (Turquie)
- Administrateur et représentant permanent de POUJOULAT S.A. (Belgique) dans POUJOULAT BELUX (Belgique)

- Administrateur unique de CHIME-FLEX (Suisse)
- Gérant de TECHNI-FLEX (Suisse)
- Président de POUJOLAT UK Ltd (R-U)
- Administrateur délégué de POUJOLAT BACA (Turquie)
- Gérant de POUJOLAT GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL STAAL (Danemark)
- Administrateur de DST (Danemark)

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Membre du Directoire de POUJOLAT S.A.
- Représentant permanent de POUJOLAT S.A. dans POUJOLAT BV (Pays-Bas)
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES

MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ,

- Membre du Directoire de POUJOLAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. BEIRENS
- Administrateur de VL STAAL (Danemark)
- Représentant légal de BAO ZHU LI (Chine)

MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Membre du Directoire de POUJOLAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES
- Administrateur et Président de la S.A. POUJOLAT (Belgique)
- Administrateur de la S.A. POUJOLAT BELUX (Belgique)

MONSIEUR MICHEL VAN PRUYSSSEN,

- Membre du Directoire de POUJOLAT S.A.
- Directeur général de WESTAFLEX BÂTIMENT

22. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'est arrivé à expiration.

23. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats des co-Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléants, ne sont pas arrivés à expiration :

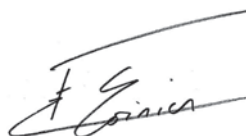
- Les fonctions de la SAS Groupe Y Audit, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Francis Guillemet, co-Commissaire aux Comptes suppléant se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.
- Les fonctions de la SARL ACCIOR Consultants, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier Charrier, co-Commissaire aux Comptes suppléant

se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

24. MISE EN HARMONIE DES STATUTS

De nombreux textes ayant récemment modifié les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, il serait opportun de mettre en harmonie les statuts de la Société avec ces dernières dispositions.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.



Le Président du Directoire
Le 19 juin 2017

RÉSULTATS FINANCIERS

au cours des 5 derniers exercices

<i>(En Euros)</i>	2012 (12 mois)	2013/2014 (15 mois)	2014/2015 (12 mois)	2015/2016 (12 mois)	2016/2017 (12 mois)
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 959 000	1 959 000	1 959 000	1 959 000	1 959 000
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES :					
Chiffre d'affaires hors taxes	127 430 356	162 209 642	111 985 011	106 747 859	103 747 323
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	11 386 032	14 549 550	7 781 178	8 532 237	7 118 179
Impôts sur les bénéfices	2 216 672	1 882 147	(680 787)	(596 752)	(680 855)
Participation des salariés due au titre de l'exercice y compris forfait social	567 276	597 683	-	-	80 308
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4 575 138	6 180 033	3 262 222	3 386 308	3 014 736
Montant des bénéfices distribués	1 234 170	1 410 480	1 175 400	783 600	783 600
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION :					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	4,39	6,16	4,32	4,66	3,94
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2,34	3,15	1,67	1,73	1,54
Dividendes versés par action	0,63	0,72	0,60	0,40	0,40
4 - PERSONNEL :					
Nombre de salariés	741	763	749	728	680
Montant de la masse salariale	24 202 132	31 778 337	24 176 823	23 673 358	22 432 611
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.)	9 357 278	12 346 856	9 844 793	9 630 448	9 275 727